

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022

Je, soussigné, Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, donne avis à tous les contribuables de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie que le rôle de perception des taxes municipales pour l'année 2022 a été déposé à mon bureau le 31 janvier 2022.

Avis est également donné, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces derniers seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu aux règlements portant les numéros 06RG-1221 et 07RG-1221, ayant pour objet de décréter les taux de taxes et les tarifs pour certains services pour l'année 2022.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner à la mairie au 450-886-3823 poste 0.

**DONNÉ À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE**, ce trente-et-unième jour de janvier deux mille vingt-deux.



Mathieu Robillard  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil le trente-et-unième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE TRENTE-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.**



Mathieu Robillard  
Directeur général